

<https://lettres.ac-normandie.fr/?Certification-complementaire-Theatre-rapport-du-jury-2022>



# Certification complémentaire Théâtre : rapport du jury 2022

- Cadre officiel - Communications académiques -



Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2022

---

Copyright © Lettres - Académie de Normandie - Tous droits réservés

---

**Retrouvez ci-dessous le rapport du jury de la session 2022 de la certification complémentaire Théâtre, rédigé par Mesdames Isabelle BRASSE-BERTOT et Christine LE-PERSON.**

Sommaire

- [L'exposé](#)
- [L'entretien](#)
- [En conclusion](#)

L'examen de certification se déroule dans des conditions absolument conformes aux directives officielles qui l'organisent, tant du point de vue de la composition du jury, présidé par un Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique Régional, assisté au moins d'un professeur de Lettres de lycée enseignant en option théâtre et d'un professionnel du spectacle, que de celui de la prestation des candidats : un exposé d'une dizaine de minutes suivi d'un entretien de vingt minutes. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#)).

Cette année, l'examen de certification théâtre s'est déroulé :

-  Le vendredi 25 février au rectorat de Caen.
-  Le mardi 1er mars au lycée Jeanne d'Arc de ROUEN.

Le jury tient à souligner :

-  La qualité des échanges et l'engagement sincère des candidats lors des entretiens.
-  la nécessité pour tous les candidats de bien lire les programmes en vigueur et le BO qui fixe les modalités de cette certification complémentaire avant de se présenter.

## L'exposé

L'exposé, **limité à 10 minutes**, doit être vivant et engagé même si le candidat peut disposer de ses notes préparatoires. Ce moment permet avant tout de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

**Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif** qui consisterait en la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement.

**Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature.** Les membres du jury ont préalablement lu avec attention le dossier et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien.

Cette première partie se fixe trois objectifs :

1. exposer sa pratique et sa formation,
2. définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement,

3. tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique.

**La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée** : si le candidat est en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion, l'exposé sera d'autant plus convaincant.

**Un des enjeux de l'exposé est bien de « définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement »**. Les candidats ne s'attachent pas toujours à cette dimension essentielle.

De même, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Les lectures d'ouvrages théoriques restent encore trop souvent insuffisantes, superficielles voire inexistantes. Un candidat qui se présente à cet examen doit pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Il n'est pas demandé des connaissances universitaires pointues et poussées mais plutôt de posséder une sorte de socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre. Le jury recommande la lecture précise d'ouvrages d'universitaires ou d'artistes et non pas de vulgarisation.

Une bibliographie indicative se trouve sur le site [eduscol-théâtre](http://eduscol-theatre.fr). Les candidats futurs pourront se fixer un programme de lecture, envisagé comme un temps de formation personnel. Ces lectures ne seront pas nécessairement pléthoriques mais permettront la mise en place de connaissances actualisées, précises et opérationnelles.

## L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques



champ des programmes d'enseignement du lycée



champ des pratiques pédagogiques



champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de ces différents champs, a encore été particulièrement valorisée cette année.

Le jury a pu constater parfois mais à une moindre échelle que précédemment :



une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, dans le cadre d'un enseignement de théâtre ;



une méconnaissance des structures institutionnelles (CHAT). On a pu déplorer parfois l'absence de discrimination claire entre l'enseignement facultatif et la spécialité théâtre (nombre d'heures, compétences à construire) et une méconnaissance relative des contenus précis des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;



la difficulté de certains candidats à mettre en oeuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre ;



l'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui devrait constituer toute approche pédagogique au sein de la classe ;



un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'offre des lieux de création présents dans la Région ;



la confusion entre l'animation d'un club ou d'un atelier en vue d'un spectacle de fin d'année et la conduite d'un enseignement théâtre ;

## En conclusion

Huit candidats se sont présentés cette année dans l'académie à la certification complémentaire théâtre. Les notes obtenues vont de 07 à 17/20 et la moyenne académique est de 12,37.

Deux candidats sur trois ont été reçus sur ROUEN ; trois sur cinq à Caen.

Ainsi, pour peu qu'ils s'y préparent, les candidats peuvent obtenir une certification complémentaire Théâtre qui leur permettra d'avoir toute légitimité dans leur établissement ou dans un autre pour enseigner le théâtre au sein d'une classe à horaire aménagé théâtre en collège ou d'un enseignement facultatif ou de spécialité en première et terminale en lycée. Qu'ils ne soient pas déçus en cas d'échec, le jury reconnaît l'engagement de chacun des candidats au sein de son établissement.